

ECOLE MATERNELLE LES RENONDAINES

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 29 mars 2018 / 18h00-20h00

Etaient présents :

Directrice : Mme Céline Valente

Enseignants : Cédrine Barera, Sophie Mey, Christine Vincenot,

Responsable aux Affaires Scolaires (Mairie) : M. Delattre

Représentants des parents élus : Mesdames, Lepère, Jouet, Breteau, Rivoal, , Messieurs Albertin et Froissart

Secrétaires : Mme Mey et Monsieur Albertin

Absents excusés : enseignantes du RASED

1. LES PROJETS SCOLAIRES :

A/ Projet conte

Le projet autour des contes avance. Deux interventions de l'illustratrice Marianne Barcion ont eu lieu les 6 et 27 mars. La dernière est programmée le 22 mai. Les élèves se sont montrés très intéressés et ont fait preuve de beaucoup de concentration.

L'objectif de ce travail est de présenter en fin d'année un livre créé collectivement par chaque classe (conte détourné ou histoire inventée).

Le financement de ce projet a été possible grâce à la coopérative scolaire, la participation de la FCPE (dons exceptionnels), de l'OCCE (office de gestion des coopératives scolaires) ainsi que celle de la caisse des écoles (la subvention perçue au titre des bénéfices de la fête des écoles a été demandée et devrait être perçue après le vote du budget).

L'équipe enseignante remercie l'ensemble des partenaires grâce auxquels ce projet a pu être réalisé.

B/ Rencontres parents/enseignants

Pour la 2^{ème} année consécutive, les carnets de suivis ont été remis à chaque famille individuellement permettant ainsi de faire un point à mi-chemin de l'année scolaire.

Une grande majorité des familles a pu être rencontrée aux créneaux proposés ou à d'autres moments.

C/ Matinées jeux

Une première matinée jeux avait été organisée en novembre. La deuxième s'est tenue le 21 mars. Les élèves sont répartis en petits groupes de 5 environ et encadrés par un adulte. Un jeu leur est proposé toutes les 15 mn et ce durant 1 h. Une 3^{ème} matinée sera proposée d'ici la fin de l'année.

L'objectif de cette initiative est de donner le goût aux élèves de jouer ensemble et, d'apprendre en s'amusant. L'ensemble des parents a apprécié cette initiative.

D/ Rallye mathématique

Il s'agit d'un temps fort du 12 au 23 mars autour des mathématiques proposé aux élèves de GS jusqu'au collège.

Les élèves de grande section ont participé au rallye mathématique départemental. Des énoncés de problèmes sont proposés et il faut essayer de trouver une solution ensemble. Les objectifs sont multiples : chercher, comprendre ensemble, élaborer des stratégies pour trouver une solution, apprendre à raisonner, se mettre d'accord...

Au vu des difficultés rencontrées par les élèves face aux problèmes proposés, on peut imaginer qu'un axe prioritaire autour des mathématiques sera envisagé lors de la rédaction du prochain projet d'école.

E/ Festivités de fin d'année

La fête des écoles regroupant l'ensemble des élèves de la commune des écoles publiques se tiendra **le 16 juin dans le parc du château de la Ville du bois.**

Différents stands seront ouverts. Une vente d'enveloppes « toutes gagnantes » sera proposée.

Tous les parents seront sollicités pour aider à l'installation et au rangement mais également à la tenue des différents stands.

Cette fête offerte aux enfants est l'affaire de tous et ne pourra être réussie qu'avec l'implication d'un maximum de parents.

Les bénéfices réalisés lors de la vente de crêpes organisée par la fédération des représentants de parents d'élèves seront partagés au prorata du nombre d'enfants par école. Une vente de gâteaux ainsi qu'une vente de sacs en tissu et de torchons personnalisés par les enfants seront prochainement proposées.

Parallèlement, l'équipe enseignante réfléchit à une manifestation de fin d'année. Un spectacle pourrait être présenté à l'Escale **le jeudi 28 juin** en fin de journée afin de profiter de la scène mise en place pour le gala de l'école de musique et de danse de la ville du bois. Les modalités d'organisation restent à définir (horaire, lieu,).

Une demande de navettes pour les répétitions sera transmise pour ne pas impacter le budget transport réservé aux sorties scolaires. M Delattre pense qu'il doit être possible de « récupérer » des navettes non utilisées lors des intempéries. Il faudra voir avec Monsieur Caulay.

2. EFFECTIFS ET PERSPECTIVES RENTRÉE 2018

A/ Effectifs

A ce jour, l'école compte 87 élèves.

Pour la rentrée prochaine, 31 PS sont annoncés selon l'Etat civil (naissances de 2015).

Un sondage a été diffusé pour prévoir au mieux la rentrée scolaire. Il avait pour objectif d'anticiper les déménagements prévus et les éventuelles inscriptions dans les écoles autres que celle du secteur.

A ce jour, une fermeture de classe différée est programmée pour la rentrée de septembre. Si les effectifs ne remontent pas la 4^{ème} classe, sera fermée.

80 élèves sont prévus, le seuil de maintien de 4 classes est de 91 et de 94 pour une réouverture. Cela aura un impact évident sur l'équipe enseignante, puisque Mme Vincenot devra quitter son poste. La direction ne sera plus déchargée entraînant forcément une moins grande disponibilité.

Si cette fermeture se confirme, la question du nombre d'ATSEM se pose également, les 3 postes seront-ils maintenus ? Monsieur Delattre précise que si les 3 postes d'ATSEM sont maintenus, l'une d'elle sera « volante » pour combler les absences sur les autres sites.

B/ Les rythmes scolaires

Suite à la concertation avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves et en accord avec les résultats du récent sondage aux familles, les horaires scolaires de la prochaine rentrée seront modifiés.

Les nouveaux horaires :

| |
|---|
| Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-11h45 et 13h45-16h30 (mercredi libéré). |
|---|

M Delattre rappelle qu'il s'agit d'une décision collégiale entre les 3 groupes de travail (personnel communal, éducation nationale et parents d'élèves).

De la même manière, un consensus avait été signé au moment de la réforme des rythmes scolaires et du passage aux 5 jours signés par les différentes parties. Mme Valente rappelle que les horaires

scolaires sont de la compétence municipale et ne se rappelle pas avoir signé de procès-verbal *(le document a bien été émargé et transmis à Mme Valente dès le lendemain)*.

Les parents d'élèves n'ont pas tous reçu l'information du changement d'horaires pour la rentrée. Il semble qu'un problème de spam des boîtes mails en soit l'origine. Monsieur Caulay doit faire parvenir un courrier à destination des familles pour informer des nouveaux horaires.

Selon le sondage proposé aux familles sur le portail famille un plus grand nombre d'animateur sera nécessaire le mercredi et un moins grand nombre pour l'accueil postscolaire.

3. POINTS TECHNIQUES

- Un deuxième exercice PPMS a été organisé en bon ordre. Le portillon extérieur a été créé. Les verrous dans les espaces de confinement ont été installés.
M Delattre demande que les animateurs de l'école aient un rôle défini dans le PPMS et rappelle que la responsable de la sécurité sur le temps scolaire est la directrice d'école. Mme Valente explique que les animateurs figurent déjà dans le document en tant que personnel occupant. De plus il est difficile de les inclure précisément puisque leur présence dans les locaux sur le temps scolaire n'est ni régulière, ni connue de Mme Valente. Le nom et le nombre d'animateurs varient également selon les jours. Le problème se pose également au moment des exercices incendie. En tant que directrice d'école, il est indispensable de savoir qui est présent dans les locaux. Lors du dernier exercice PPMS, les animateurs présents n'ont pas souhaité participer au confinement. Mme Richard était présente l'année dernière lors de l'un des exercices et connaît donc le protocole. M Delattre informe qu'ils seront sensibilisés sur le sujet.
- Réaménagement des locaux: Selon M Delattre, la classe de Mme Vincenot, ne peut plus être un espace classe mais simplement un espace d'activités ponctuelles (type bibliothèque d'école) car elle est à un étage. Mme Valente explique qu'il s'agit, en effet, d'un problème de normes d'accès aux personnes à mobilité réduite selon M Clémenceau, responsable de la sécurité des bâtiments. Selon Monsieur Delattre il ne s'agit pas que de cela.
Les deux classes vides (ancienne classe de Mme Vincenot et actuelle salle d'accueil de loisirs) seront agrandies grâce à la suppression des ateliers vitrés (qui ne peuvent pas être des réserves). La classe de Mme Valente deviendra la salle d'accueil de loisirs dans laquelle une réserve coupe-feu sera aménagée. M Delattre explique cette décision est en rapport avec le PPMS (plan de protection et de mise à l'abri en sécurité des personnes) L'actuelle classe de Mme Valente n'est pas dans la zone de confinement ce qui pose un problème de sécurité. Mme Valente explique que ça ne changera rien puisque l'actuelle salle d'accueil de loisirs n'en fait pas partie non plus. Durant l'été, la centrale de détection incendie sera remplacée. Tous les travaux seront réalisés durant l'été. Les salles de classes seront rangées une semaine avant la rentrée. Il faut désormais que l'équipe enseignante se concertent en interne pour répartir les nouvelles classes. Les enseignantes regrettent que les plans aient été établis sans concertation préalable. Le nouveau plan a, en effet, été présenté à Mme Valente par M Caulay une fois réalisé.
- Avancement de la demande pour les miroirs, rue des Renondaines et du chemin des bas rochers : M Delattre explique que ce n'est pas un problème concernant directement l'école et que le sujet doit être abordé en réunion de quartier. La demande d'installer un miroir sera effectuée mais on peut s'interroger sur sa durée avant dégradation.
- Sol de la salle de motricité : la demande d'un revêtement sera proposée au budget 2019.
- Stores du réfectoire : la priorité est donnée à la sécurité liée à l'alarme incendie ou à l'installation de portes coupe-feu. S'il est possible de récupérer « une queue de budget » en fin d'année ils pourront être remplacés.
- Peintures : les grosses opérations ne sont pas envisageables (1 mur ou 2 seulement). La demande de peinture du couloir menant au dortoir moyen sera examinée.
- La demande de mise aux normes maternelles des vasques a été faite à nouveau. Il serait souhaitable que les élèves puissent boire sans avoir à escalader. La demande a été prise en compte par M Reboul directeur des services techniques. Les travaux devraient être réalisés avant la rentrée 2019.

4. LA COOPERATIVE SCOLAIRE :

Coopérative scolaire RENONDAINES

| solde | 1451,41 | | |
|-------------------------|----------|----------|---------|
| | recettes | dépenses | |
| dons parents | 1405,00 | | |
| Vente des photos | 822,50 | | |
| Vente des calendriers | 804,40 | | |
| Aide occc /projet conte | 417,00 | | |
| achat jeux | | 266,00 | |
| Sortie cinéma | | 266,00 | |
| coop classe 150 x 4 | | 600,00 | |
| goûter 2 matinées jeux | | 44,00 | |
| Illustratrice 2 x 491,3 | | 982,60 | |
| achat tablier peinture | | 49,97 | 2691,74 |

Au 29 mars 2018 solde créditeur de 2691,74 euros

La sortie de fin d'année reste à définir. Pour le moment une journée au moulin des vaux de Cernay est envisagée avec différentes activités.

5. QUESTIONS DIVERSES :

M Delattre souhaite revenir sur des faits survenus en décembre dernier concernant un conflit familial. Une animatrice se serait retrouvée seule à gérer un problème après 16h00. L'équipe enseignante précise les événements tels qu'elle les a vécus. Mme Valente rappelle que c'est elle-même qui a appelé la police municipale autour de 16h20 et accueilli la gendarmerie jusqu'à plus de 17h00. Aucun danger n'a été aperçu, ni par la police, ni par la gendarmerie, ni par les parents présents au moment de la sortie. De plus le temps scolaire et le temps périscolaire sont deux temps qu'il est nécessaire de bien distinguer.

Fin : 20h20

Prochain conseil d'école : 21/06/2018

Mme Valente, directrice